

PLAN FINANCIER 2020 – 2023



(art. 79 de la loi sur les communes)
(art. 18 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des
Communes)

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

St-Martin, novembre 2019

Table des matières

1.	Préambule	
1.1	Introduction	3
1.2	Dispositions légales	3
2.	Economie	
2.1	Tendances conjoncturelles	4
2.2	Chômage	5
3.	Données statistiques	
3.1	Démographie	6
3.2	Fiscalité	8
4.	Etat des finances communales	
4.1	Marge d'autofinancement, endettement net et investissements réalisés	10
4.2	Indicateurs cantonaux	10
5.	Plan financier 2020-2023	
5.1	Objectifs généraux à court et moyen terme	12
5.2	Evolution du compte de fonctionnement 2020-2023	12
5.3	Planification des investissements 2020-2023	13
5.4	Evolution de l'endettement net	16
5.5	Evolution de la fortune	16
6.	Considérations finales	17
7.	Annexes	
7.1	Détail des investissements nets 2020-2023	19
7.2	Plan financier	20
7.3	Amortissements	21
7.4	Degré d'autofinancement	21
7.5	Capacité d'autofinancement	22
7.6	Taux des amortissements ordinaires	22
7.7	Endettement net par habitant	23
7.8	Evolution indicateurs	23

1. PREAMBULE

1.1 Introduction

Sur la base des comptes 2018 et des budgets 2019 et 2020, l'exécutif a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

Le plan financier 2020-2023 est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

Le plan financier 2020-2023 a été approuvé par l'exécutif lors de sa séance du 21 novembre 2019.

L'estimation des recettes et dépenses comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

La volonté du Conseil municipal est de préserver un niveau d'endettement mesuré tout en conservant les acquis dans un état satisfaisant, ce qui demande des investissements annuels réguliers.

1.2 Dispositions légales

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions contenues dans l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 18 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Section 2: Plan financier

Art. 18 Principes

¹ Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.

² Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

³ Il est actualisé annuellement.

⁴ Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

¹ Le plan financier est traité et approuvé par le conseil municipal.

² Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.

³ Il informe notamment sur :

- a) l'évolution probable des charges et des revenus de fonctionnement;
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;
- c) l'évolution probable de la fortune et de l'endettement.

Le plan financier sous revue qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

2. ECONOMIE

2.1 Tendances conjoncturelles (SECO)

Economie mondiale

La croissance économique mondiale a faibli au 2^{ème} trimestre 2019. Le secteur industriel et l'activité internationale d'investissement, notamment, ont encore perdu de leur dynamisme. Les grandes économies accusent certaines divergences : dans la zone euro, le développement a été inférieur à la moyenne et le PIB a diminué en Allemagne. Comme prévu, la Chine n'a connu, elle aussi, qu'une croissance modérée. Par contre, les Etats-Unis et le Japon ont de nouveau enregistré une solide croissance.

Cadre monétaire

Suite à la baisse des prix du baril de brut, le renchérissement s'est ralenti durant la période estivale, tandis que l'inflation sous-jacente a stagné. Quelques banques centrales importantes ont pratiqué une politique monétaire plus expansive. En maints endroits, les rendements des obligations d'Etat à long terme ont atteint un plancher historique. Le franc suisse s'est apprécié en valeur nominale par rapport à l'euro.

Situation de l'économie suisse

En écho au faible développement qu'ont connu d'autres pays européens, la croissance a ralenti en Suisse. Le recul des investissements en biens d'équipement annonce une faible conjoncture pour le proche avenir.

Produit intérieur brut

Le PIB de la Suisse s'est accru de 0.3% au 2^{ème} trimestre, contre 0.4% au trimestre précédent. Cette croissance est due pour une large part au secteur industriel. L'hétérogénéité entre les diverses branches de l'industrie a cependant été très prononcée.

Marché du travail

L'emploi a de nouveau augmenté au 2^{ème} trimestre. Tandis que le nombre des demandeurs d'emploi a encore diminué dans le secteur des services, il s'est accru dans l'industrie.

Prix

Durant l'été 2019, l'inflation a diminué. Le prix de la santé y a contribué, mais également le prix du pétrole et l'appréciation du franc.

Prévisions conjoncturelles

Le Groupe d'experts a revu légèrement à la baisse ses prévisions économiques mondiales pour 2019 et 2020. Durant ces deux années, la croissance de la demande mondiale devrait être un peu inférieure à la moyenne.

Prévisions pour la Suisse

Le Groupe d'experts prévoit une croissance du PIB de la Suisse de 0.8% en 2019 et de 1.7% en 2020. Vers la fin de l'horizon prévisionnel, la Suisse devrait connaître également une reprise de la croissance économique à la faveur d'une amélioration progressive de la conjoncture mondiale. Toutefois, l'effet des grandes manifestations sportives ralentit la croissance du PIB en 2019 autant qu'il l'a accélérée en 2020.

Risques

Les risques de fléchissement sont nettement prépondérants. Le conflit commercial à l'échelle internationale s'est encore aggravé et l'incertitude persiste quant à la forme que prendra le Brexit. En outre, le franc suisse pourrait subir une pression accrue à la hausse.

2.2 Chômage

A la fin octobre, 4'175 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 481 de plus que le mois dernier. Le taux de chômage a augmenté de 0.2 points pour s'établir à 2.3%.

Par rapport au mois dernier, le chômage a augmenté dans les trois régions du Canton. Il a progressé avant tout dans les professions du tourisme et de l'agriculture.

On observe un ralentissement de la diminution annuelle du chômage. Celui-ci est confirmé par les perspectives des différents instituts de prévision économiques selon lesquels la situation économique devrait se normaliser d'ici la fin de l'année. Pour 2020, les prévisions restent incertaines, la croissance du PIB suisse variant entre +0.9% et +1.9% selon les instituts.

Chômage octobre 2019	Taux	Chômeurs	
Valais	2.3%	4'175	↗
Haut-Valais	0.9%	406	↗
Valais central	2.8%	1'939	↗
Bas-Valais	2.8%	1'829	↗

3. DONNEES STATISTIQUES

3.1 Démographie

3.1.1 Structure de la population communale

Population au 31.10.2018			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	31	40	71
11 - 20	37	31	68
21 - 30	51	31	82
31 - 40	38	38	76
41 - 50	44	45	89
51 - 60	65	72	137
61 - 70	68	72	140
71 - 80	49	45	94
81 - 90	20	40	60
91 et plus	3	7	10
Total/moyenne	406	421	827

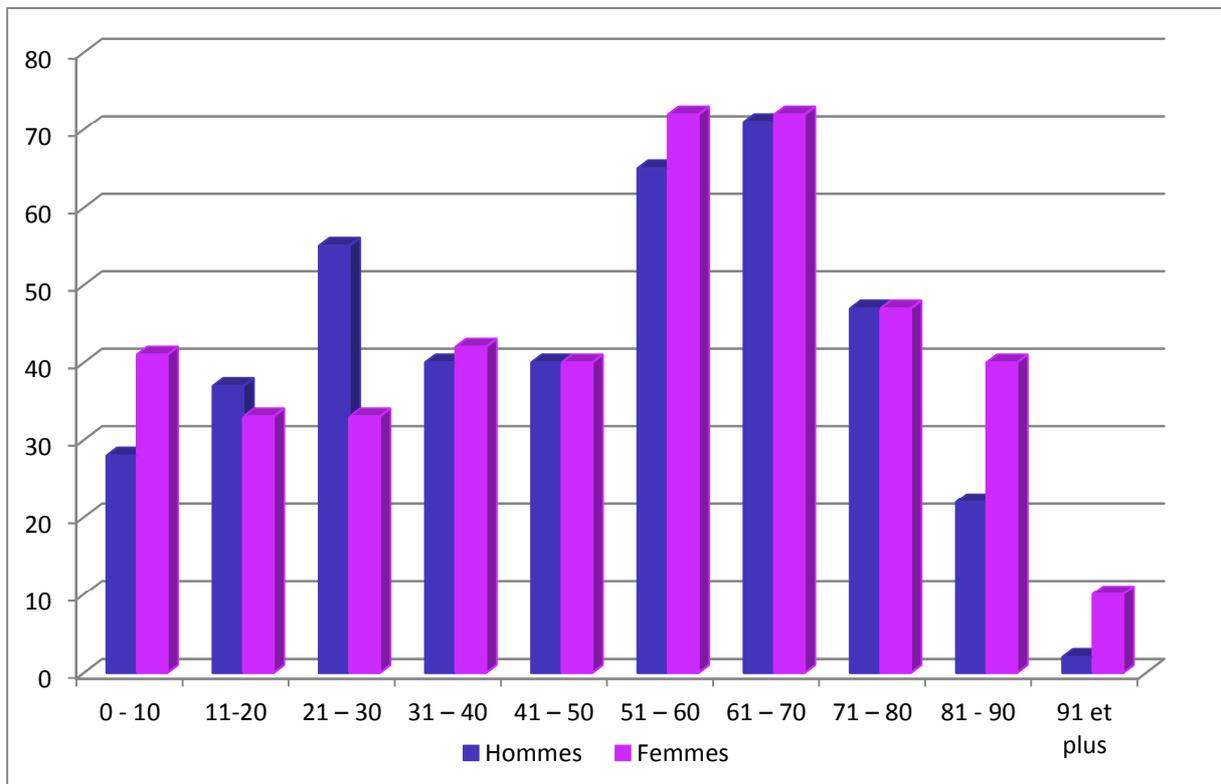
Population au 31.10.2019			
Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 10	28	41	69
11 - 20	37	33	70
21 - 30	55	33	88
31 - 40	40	42	82
41 - 50	40	40	80
51 - 60	65	72	137
61 - 70	71	72	143
71 - 80	47	47	94
81 - 90	22	40	62
91 et plus	2	10	12
Total/moyenne	407	430	837

Nous relevons une croissance positive de la population de notre Commune (+ 10 personnes ou + 1.20 %).

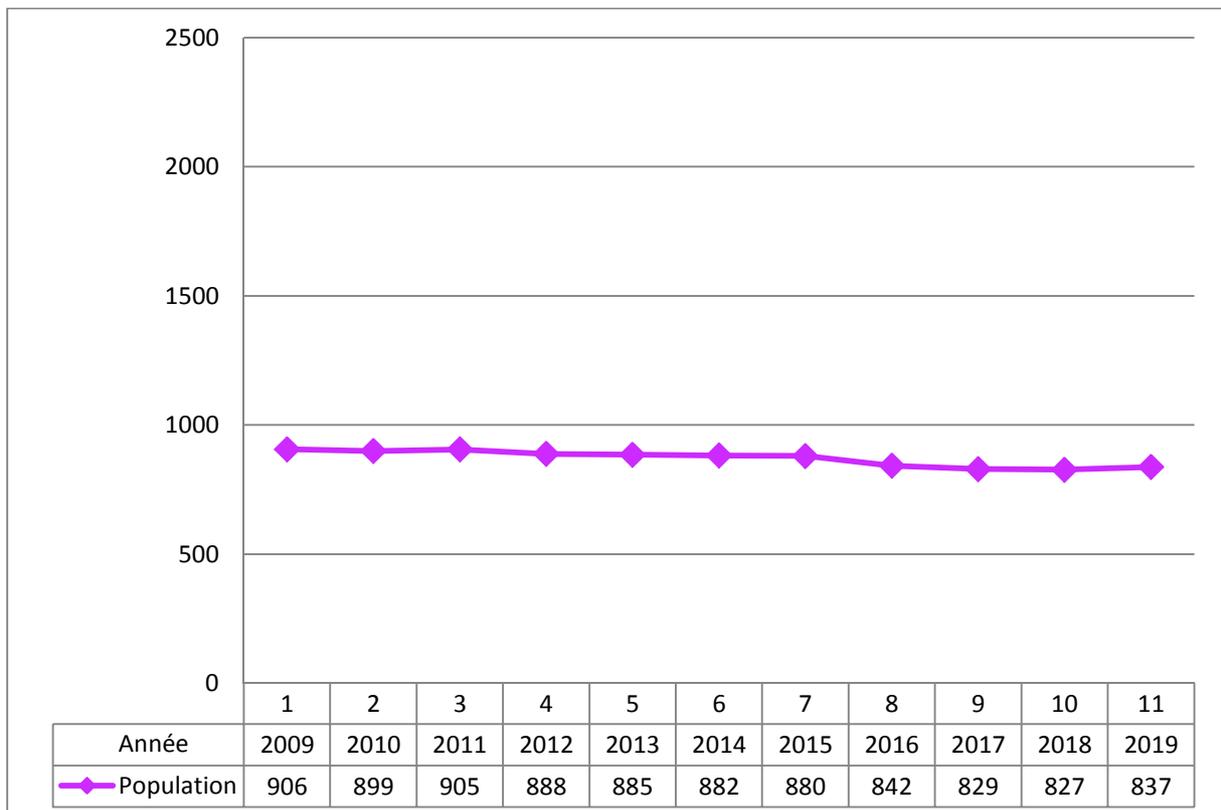
Ce constat est particulièrement réjouissant puisqu'il s'inscrit en hausse pour la 1^{ère} fois depuis 2011. Les services performants et modernes offerts au sein de la Maison des Générations (nursérie-crèche-uape, centre scolaire et appartements à louer) favorisent le maintien, respectivement la venue de nouvelles familles dans notre Commune.

3.1.2 Evolution démographique

Structure de la population par tranche d'âge



Population de 2009 à nos jours



3.2 Fiscalité

3.2.1 Généralités (Référence : Rapport de l'Etat du Valais sur les finances communales 2016)

En Valais, la charge fiscale communale est difficilement mesurable du fait de l'application concomitante d'un coefficient et d'une indexation sur les barèmes communaux. En effet, la loi fiscale (LF) laisse aux communes une large autonomie en ce qui concerne la correction de la progression à froid (art. 178 al. 5 LF) et la fixation du coefficient communal (art. 178 al. 4 LF). Les communes ont la possibilité de corriger la progression à froid jusqu'à 170 % et de fixer le coefficient de 1 à 1.5. Les 126 communes utilisent ainsi 49 combinaisons différentes.

Néanmoins, le coefficient d'impôt appliqué peut être considéré à lui seul comme un indicateur important de la charge fiscale.

Coefficient	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Pop.	Pop.	Pop.
	de	de	de	d'hab.	d'hab.	d'hab.	en %	en %	en %
	com.	com.	com.	2017	2015	2004	2017	2015	2004
1	13	14	9	15'630	15'630	17'542	4.6	4.7	6.1
1.05	1	1	0	13'109	13'088	0	3.8	3.9	0.0
1.1	17	15	11	89'035	85'103	37'098	26.1	25.4	12.9
1.15	7	6	3	24'116	19'431	32'735	7.1	5.8	11.4
1.2	30	36	37	100'270	103'785	73'869	29.4	30.9	25.7
1.25	13	13	14	37'275	37'136	47'551	10.9	11.1	16.5
1.3	29	33	34	49'773	50'102	42'072	14.6	14.9	14.6
1.35	5	5	3	4'577	4'530	2'169	1.3	1.3	0.8
1.4	10	10	36	6'265	5'416	28'700	1.8	1.6	10.0
1.5	1	1	11	1'413	1'475	6'240	0.4	0.4	2.2
	126	134	158	341'463	335'696	287'976	100	100	100

En raison de la grande différence existante entre les coefficients communaux, la charge fiscale pour les contribuables peut être de 50% plus élevée d'une commune à l'autre. Si l'on prend en considération l'indexation et le coefficient communal, la charge fiscale peut aller pour les contribuables avec un revenu moyen du simple au double. La notion de taux d'imposition pondéré est parfois utilisée, soit chaque 10% d'indexation représente 0.05 point sur le coefficient. Ainsi, par exemple, avec un coefficient de 1.2 et une indexation de 140%, le taux pondéré est de 1 ((1.2-(4x0.05)). La pression fiscale s'étale ainsi d'un taux pondéré de 0.65 (coefficient 1 et indexation 170%) à 1.50 (coefficient 1.5 et indexation 100%). De plus, il n'est pas tenu compte du niveau de générosité de la collectivité en termes d'aides financières en tout genre.

3.2.2 Imposition fiscale dans le district d'Hérens

Fiscalité du district d'Hérens et des communes voisines								
Communes	2016		2017		2018		2019	
	Coefficient	Coefficient	Coefficient	Indexation	Coefficient	Indexation	Coefficient	Indexation
Ayent	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20	145%	1.30	155%
Evolène	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30	125%	1.25	135%
Héremence	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	170%	1.00	170%
Mont-Noble	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35	140%	1.35	140%
St-Martin	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	140%	1.40	140%
Vex	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30	160%	1.30	160%

Source : Etat du Valais

En fonction de leurs impératifs financiers, les communes modifient l'échelle de base : elles lui appliquent un coefficient d'impôt qui peut varier de 1.0 à 1.5 et l'indexent en fonction de l'indice des prix à la consommation (art. 178 LF du 10.03.1976).

3.2.3 Recettes fiscales

Année fiscale 2017 - Revenu							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	0.00	0	0.00	0	111	19.17
1	25'000	1'487'000.00	6.97	60'262.65	3.86	119	20.55
25'001	50'000	6'403'200.00	30.03	407'919.85	26.1	170	29.36
50'001	70'000	5'808'200.00	27.24	433'634.00	27.74	98	16.93
70'001	100'000	4'571'200.00	21.44	364'099.95	23.29	56	9.67
100'001	150'000	2'566'700.00	12.04	247'169.50	15.81	22	3.8
150'001	200'000	486'700.00	2.28	49'983.60	3.2	3	0.52
200'001	9'999'999						
		21'323'000.00	100	1'563'069.55	100	579	100

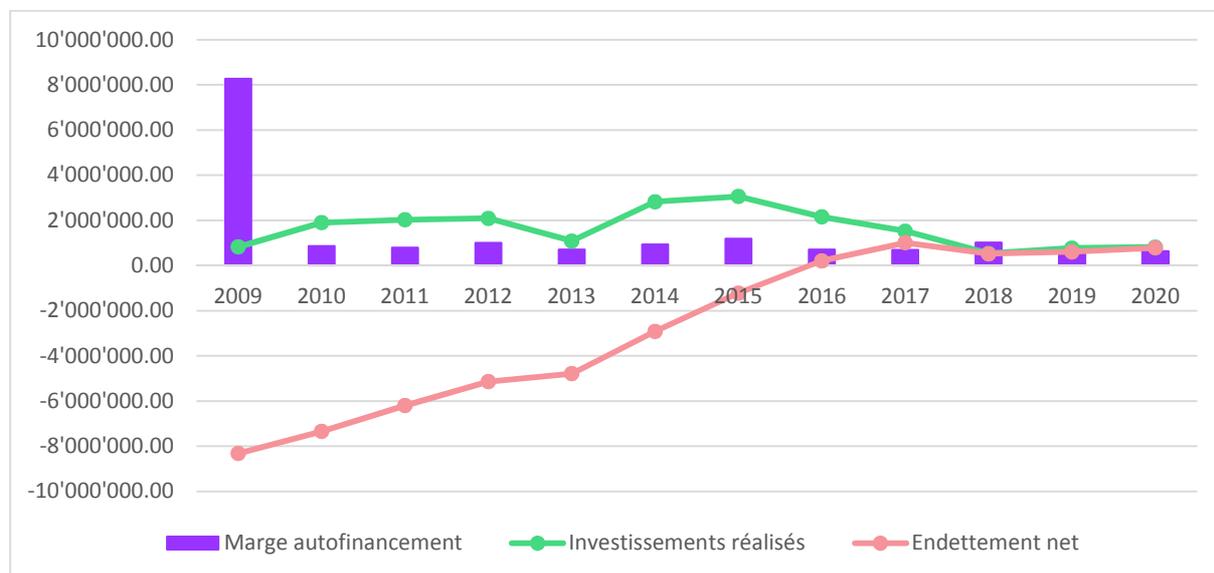
Année fiscale 2017 - Impôt sur le revenu							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	35'000.00	0.16	0.00	0	115	19.86
1	1'000	1'143'400.00	5.36	39'952.85	2.56	99	17.1
1'001	2'000	2'091'000.00	9.81	105'126.85	6.73	73	12.61
2'001	3'000	3'217'300.00	15.09	199'228.45	12.75	80	13.82
3'001	4'000	3'249'400.00	15.24	224'554.10	14.37	65	11.23
4'001	5'000	3'020'100.00	14.16	218'327.60	13.97	49	8.46
5'001	6'000	1'829'800.00	8.58	147'084.95	9.41	27	4.66
6'001	7'000	1'823'500.00	8.55	153'544.25	9.82	24	4.15
7'001	8'000	1'322'200.00	6.2	112'347.75	7.19	15	2.59
8'001	9'000	1'043'100.00	4.89	93'671.20	5.99	11	1.9
9'001	10'000	251'500.00	1.18	27'665.40	1.77	3	0.52
10'001	12'000	575'600.00	2.7	56'641.60	3.62	5	0.86
12'001	15'000	843'200.00	3.95	88'003.20	5.63	7	1.21
15'001	20'000	877'900.00	4.12	96'921.35	6.2	6	1.04
20'001	30'000						
30'001	40'000						
40'001	50'000						
50'001	75'000						
75'001	100'000						
100'001	500'000						
500'001	999'999'999						
		21'323'000.00	99.99	1'563'069.55	100.01	579	100.01

Année fiscale 2017 - Fortune							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
1	50'000	1'418'000.00	1.5	3'032.80	1.04	74	22.77
50'001	100'000	2'957'000.00	3.14	7'026.55	2.42	39	12
100'001	200'000	10'035'000.00	10.64	26'581.05	9.15	69	21.23
200'001	500'000	31'657'000.00	33.57	90'909.60	31.29	99	30.46
500'001	1'000'000	20'313'000.00	21.54	64'594.55	22.23	29	8.92
1'000'001	5'000'000	27'929'000.00	29.61	98'433.80	33.88	15	4.62
5'000'001	999'000'000						
		94'309'000.00	100.00	290'578.35	100.01	325.00	100.00

Année fiscale 2017 - Impôt sur la fortune							
Début	Fin	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	% Nombre
0	0	0.00	0	0.00	0	16	4.69
1	1'000	32'569'000.00	34.37	83'957.80	28.82	247	72.43
1'001	2'000	19'809'000.00	20.9	60'818.95	20.88	44	12.9
2'001	3'000	14'076'000.00	14.85	38'129.60	13.09	16	4.69
3'001	4'000	5'769'000.00	6.09	20'185.60	6.93	6	1.76
4'001	5'000	4'550'000.00	4.8	16'797.00	5.77	4	1.17
5'001	6'000	2'853'000.00	3.01	10'984.05	3.77	2	0.59
6'001	7'000	1'705'000.00	1.8	6'922.30	2.38	1	0.29
7'001	8'000						
8'001	9'000	2'032'000.00	2.14	8'534.40	2.93	1	0.29
9'001	10'000	2'358'000.00	2.49	9'903.60	3.4	1	0.29
10'001	12'000	6'154'000.00	6.49	22'983.50	7.89	2	0.59
12'001	15'000	2'885'000.00	3.04	12'117.00	4.16	1	0.29
15'001	20'000						
20'001	30'000						
30'001	40'000						
40'001	50'000						
50'001	75'000						
75'001	100'000						
100'001	500'000						
500'001	999'999'999						
		94'760'000.00	99.98	291'333.80	100.02	341.00	99.98

4. ETAT DES FINANCES COMMUNALES

4.1 Marge d'autofinancement, endettement net et investissements réalisés



4.2 Indicateurs cantonaux

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, la section des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des communes. Nous présentons, ci-après, les ratios calculés pour la Commune de St-Martin pour les années 2018, 2019 et 2020.

4.2.1 Degré d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte deux éléments des comptes communaux : le premier est l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt ; le deuxième élément est les investissements nets. Il s'agit ici du total des investissements réalisés après déduction des éventuelles participations de tiers et des subventions acquises. Le degré d'autofinancement est donc calculé en prenant l'autofinancement divisé par les investissements nets. C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assurés financièrement.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2018	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	191.3%	85.0%	78.6%	109.1%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

4.2.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas, les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la commune. Cette comparaison nous donne une notion de rendement.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2018	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	16.6%	12.1%	11.4%	13.5%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

4.2.3 Taux des amortissements ordinaires

Cet indicateur compare les amortissements comptables effectués, c'est-à-dire la prise en charge de la diminution de la valeur de notre patrimoine (bâtiments, routes, véhicules, etc.), par rapport à la valeur totale du patrimoine restant à amortir. Selon les critères de l'Etat du Valais, un taux d'amortissement de 10% et plus est considéré comme suffisant.

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2018	2019	2020	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.3%	10.2%	10.2%	10.2%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

4.2.4 Endettement net par habitant

Cet indicateur divise la dette nette totale par le nombre d'habitants. La notion de dette nette prend en compte tous les engagements de la commune (dettes bancaires, créanciers, charges à payer, provisions, etc.) auxquels nous déduisons tous les éléments de l'actif qui sont disponibles ou réalisables rapidement (liquidités, débiteurs, produits à recevoir). Le montant obtenu est divisé par le nombre d'habitants.

4. Endettement net par habitant (I4)	2018	2019	2020	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	631	739	941	771

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

4.2.5 Taux du volume de la dette brute

Le taux de volume de la dette brute est un indicateur très important. Il exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus courants de la Commune. Plus ce volume est élevé, plus la situation de la Commune est critique. Il vient en outre compléter l'information fournie par l'indicateur de l'endettement net par habitant. En effet, un endettement net par habitant identique dans deux communes distinctes doit être interprété très différemment selon que la commune dispose d'un volume élevé de recettes ou non.

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2018	2019	2020	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	181.7%	206.1%	202.9%	196.4%

Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais

5. PLAN FINANCIER 2020-2023

5.1 Objectifs généraux à court et moyen terme

La planification financière est un instrument d'information et de gestion.

Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de fonctionnement et des axes prioritaires au niveau des investissements. Toutefois, en fonction des ressources financières certains projets pourront être différés, voire abandonnés.

Le Conseil municipal a marqué une volonté de maintenir à l'avenir des résultats favorables et réaffirme ses intentions, soit :

- maintien de l'équilibre budgétaire
- maintien de la meilleure marge d'autofinancement possible
- limitation de l'endettement dans les proportions admises par les indicateurs financiers
- respect du rythme des amortissements dans la norme définie par les dispositions légales
- maintien d'une capacité d'investissement adaptée aux besoins communaux

5.2 Evolution du compte de fonctionnement 2020-2023

Pour les années 2020 à 2023, le compte de fonctionnement présente des charges stables et maîtrisées.

Les recettes de fonctionnement ne prévoient pas de revenus supplémentaires pour la période sous revue.

Le niveau actuel des redevances hydrauliques est, en principe, garanti jusqu'à fin 2024, à savoir CHF 44/kW (puissance). La puissance se calcule de la manière suivante : $9.81 * \text{débit moyen annuel (m}^3/\text{s)} * \text{chute (m)}$.

La pression sur les prix de l'énergie hydraulique se fait de plus en plus forte. L'Allemagne, en tête, subventionne fortement la production d'énergie, sature les marchés européens faisant dangereusement chuter les prix de l'électricité.

Les chambres fédérales devront fixer le nouveau taux applicable aux redevances hydrauliques dès 2025. Les sociétés électriques qui exploitent la force hydraulique se trouvent en difficultés financières et cherchent à diminuer le montant des redevances hydrauliques versées aux propriétaires de l'eau (cantons et communes).

Le plan financier 2020-2023 prévoit le maintien des redevances hydrauliques au niveau de la moyenne des années précédentes.

En vertu de ce qui précède, le plan financier 2020-2023 présente une marge d'autofinancement moyenne de CHF 678'700 par année.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'135'896	4'813'430	4'998'570	4'990'000	4'950'000	4'970'000
Total des revenus financiers	6'157'246	5'477'200	5'643'350	5'650'000	5'660'000	5'670'000
Marge d'autofinancement	1'021'350	663'770	644'780	660'000	710'000	700'000

5.3 Planification des investissements 2020-2023

Les investissements nets attendus pour les années de planification 2020-2023 représentent plus de 2.93 millions de francs. Une part importante du programme d'investissements servira à assurer les tâches prioritaires dévolues à une collectivité publique, soit :

- UAPE
- Etablissement médico-social
- Routes cantonales
- Réseau d'eau potable
- Réseau d'égouts
- Déchetterie communale
- RPU Grand Pra
- Panneaux solaires photovoltaïques
- Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)

Le montant net des investissements planifiés est couvert par le total des marges d'autofinancement à hauteur de 92.59%. Le découvert de financement pour la période 2020-2023 s'élève à CHF 217'220.

Objets	Montants	%
Bâtiment administratif	5'000.00	0.17%
Equipe ment informatique administration	35'000.00	1.19%
Central téléphonique	10'000.00	0.34%
Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)	90'000.00	3.07%
Mensuration cadastrale et SAU	40'000.00	1.36%
Equipe ment service du feu	10'000.00	0.34%
Centre scolaire	7'000.00	0.24%
Equipe ment informatique écoles	23'000.00	0.78%
C.O. Val d'Hérens	20'000.00	0.68%
Bibliothèque communale	30'000.00	1.02%
Sentiers pédestres - Signalisation	80'000.00	2.73%
Financement secours sanitaires OCVS	5'200.00	0.18%
UAPE	150'000.00	5.12%
Institutions handicapés VS	9'800.00	0.33%
Local pour la jeunesse	30'000.00	1.02%
Etablissement médico-social	230'000.00	7.84%
Routes cantonales	422'000.00	14.39%
Eclairage public	0.00	0.00%
Route Mayens de Suen	80'000.00	2.73%
Goudronnages divers et reflachages	50'000.00	1.71%
Chemins publics - Pavage/Barrières	40'000.00	1.36%
Réseau routier communal	0.00	0.00%
Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)	95'000.00	3.24%
Route de la Borgne - La Lurette	0.00	0.00%
Matériel et outillage	20'000.00	0.68%
Réseau eau potable	170'000.00	5.80%
Protection sources d'eau	0.00	0.00%
Captations sources d'eau	150'000.00	5.12%
Réseau égouts	170'000.00	5.80%
Décharge Grand Plan	20'000.00	0.68%
Step St-Martin	20'000.00	0.68%
Déchetterie communale	405'000.00	13.81%
Corrections torrents	35'000.00	1.19%
PGEE	50'000.00	1.71%
Projet correction Rhône 3	25'000.00	0.85%
Révision PAZ / RCCZ	80'000.00	2.73%
RPU Eison Preutan	0.00	0.00%
RPU Grand Pra	105'000.00	3.58%
Panneaux solaires photovoltaïques	220'000.00	7.50%
Total	2'932'000.00	100.00

Lors de l'élaboration des budgets annuels, le Conseil municipal devra prioriser certains objets pour répondre aux objectifs réaffirmés au point 5.1.

Le tableau prévisionnel des investissements nets prend en compte les besoins nécessaires dans les différentes rubriques. De cette planification, il ressort les principaux points ci-après :

		2020	2021	2022	2023
		Budget		Plan quadriennal	
0	Administration générale	20'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Bâtiment administratif	5'000.00			
	Equipement informatique	5'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Central téléphonique	10'000.00			
	Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)		30'000.00	30'000.00	30'000.00
1	Sécurité publique	10'000.00	10'000.00	20'000.00	10'000.00
	Mensuration cadastrale et SAU	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Equipement servcie du feu			10'000.00	
2	Enseignement	10'000.00	15'000.00	15'000.00	10'000.00
	Centre scolaire	2'000.00		5'000.00	
	Equipement informatique	3'000.00	10'000.00	5'000.00	5'000.00
	C.O. Val d'Hérens	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3	Culture, loisirs et culte	50'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
	Bibliothèque communale	30'000.00			
	Sentiers pédestres - Signalisation	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
4	Santé	1'300.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00
	Financement secours sanitaires OCVS	1'300.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00
5	Prévoyance sociale	132'300.00	52'500.00	232'500.00	2'500.00
	Nurserie - Crèche - UAPE	100'000.00	50'000.00		
	Institutions handicapés VS	2'300.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
	Local pour la jeunesse	30'000.00			
	Etablissement médico-social			230'000.00	
6	Trafic	322'000.00	135'000.00	125'000.00	125'000.00
	Routes cantonales	122'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Route Mayens de Suen	80'000.00			
	Gourdonages divers et reflachages	10'000.00	20'000.00	10'000.00	10'000.00
	Chemins publics - Pavage/Barrières	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Routes agricoles - Etape 4 (intempéries)				
	Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)	95'000.00			
	Route de la Borgne - La Lurette				
	Matériel et outillage	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
7	Protection aménagement territoire	155'000.00	415'000.00	265'000.00	395'000.00
	Réseau eau potable		10'000.00	10'000.00	150'000.00
	Protection sources d'eau			150'000.00	
	Captations sources d'eau				
	Réseau égouts		10'000.00	10'000.00	150'000.00
	Décharge Grand Plan	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Step St-Martin	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Déchetterie communale	5'000.00	300'000.00	50'000.00	50'000.00
	Installation de Moloks				
	Corrections torrents	5'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	PGEE	50'000.00			
	Projet correction Rhône 3	10'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Révision PAZ / RCCZ	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
	RPU Grand Pra	55'000.00	50'000.00		
8	Economie publique	120'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00
	Panneaux solaires photovoltaïques	120'000.00	50'000.00	50'000.00	
	TOTAUX	820'600.00	738'800.00	768'800.00	603'800.00
	TOTAL GENERAL				2'932'000.00

5.4 Evolution de l'endettement net

La planification pluriannuelle établie prévoit un endettement net de CHF 827'254 à fin 2023 pour une dette nette par habitant de CHF 973 (endettement faible).

L'évolution de la dette consolidée doit cependant être prise avec réserve. En effet, certains mouvements affectant le bilan ne sont pas pris en considération. D'autre part, il peut se produire un certain décalage entre la planification et les comptes clôturés.

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Engagements courants	20 + CHF		2'726'675.44					
Dettes à court terme	21 + CHF		149'625.00					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF		8'208'600.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF		-					
Provisions	24 + CHF		46'954.15					
Passifs transitoires	25 + CHF		57'230.78					
Dette brute	= CHF		11'189'085.37					
Ou								
Total des passifs	2 + CHF		19'301'907.68					
Fortune nette	29 - CHF		7'848'202.31					
Financements spéciaux	28 - CHF		264'620.00					
Dette brute	= CHF		11'189'085.37	11'276'315.37	11'452'135.37	11'530'935.37	11'589'735.37	11'493'535.37
Disponibilités	10 CHF		26'086.10					
Avoir	11 + CHF		-511'407.85					
Placements	12 + CHF		7'318'866.70					
Actifs transitoires	13 + CHF		3'832'735.85					
Patrimoine financier réalisable	= CHF		10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF		522'804.57	610'034.57	785'854.57	864'654.57	923'454.57	827'254.57
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)			829	825	835	840	845	850
Dette brute – Patrimoine financier réalisable		=	631	739	941	1'029	1'093	973
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)								
Valeurs indicatives								
I4 < 3'000		5 - endettement faible						
3'000 ≤ I4 < 5'000		4 - endettement mesuré						
5'000 ≤ I4 < 7'000		3 - endettement important						
7'000 ≤ I4 < 9'000		2 - endettement très important						
I4 ≥ 9'000		1 - endettement excessif						

5.5 Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Dès lors, le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Le taux d'amortissement est au minimum de 10% sur le patrimoine administratif. Le plan financier 2020-2023 respecte ces dispositions.

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'135'896	4'813'430	4'998'570	4'990'000	4'950'000	4'970'000
Total des revenus financiers	6'157'246	5'477'200	5'643'350	5'650'000	5'660'000	5'670'000
Marge d'autofinancement	1'021'350	663'770	644'780	660'000	710'000	700'000
Amortissements ordinaires	995'276	963'000	942'800	920'000	910'000	880'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	26'074	-299'230	-298'020	-260'000	-200'000	-180'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'073'480	1'269'000	910'600	808'800	788'800	623'800
Total des recettes	539'556	488'000	90'000	70'000	20'000	20'000
Investissements nets	533'925	781'000	820'600	738'800	768'800	603'800
Financement des investissements						
Report des investissements nets	533'925	781'000	820'600	738'800	768'800	603'800
Marge d'autofinancement	1'021'350	663'770	644'780	660'000	710'000	700'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	487'425	-117'230	-175'820	-78'800	-58'800	96'200
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	26'074	-299'230	-298'020	-260'000	-200'000	-180'000
Fortune nette	7'848'202	7'548'972	7'250'952	6'990'952	6'790'952	6'610'952
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	487'425	-117'230	-175'820	-78'800	-58'800	96'200
Engagements	11'189'085	11'306'315	11'482'135	11'560'935	11'619'735	11'523'535

6. CONSIDERATIONS FINALES

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil municipal de manière irrévocable.

Beaucoup d'événements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ces propositions. Il est toutefois souhaitable de s'y référer car elle est la base des projets en cours et elle présente une vue réaliste de l'avenir.

L'exécutif propose de ne déroger aux grandes lignes arrêtées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins inattendus.

Il conviendra à l'avenir d'assumer l'amortissement des emprunts hypothécaires en lien avec la réalisation de la MDG. Cette situation impose que les investissements nets soient couverts par la marge d'autofinancement, permettant également la diminution progressive de l'endettement net communal.

L'évolution des redevances hydrauliques, dès 2025, conditionnera sensiblement le résultat des finances communales. Suite à la construction de la Maison des Générations, un certain nombre de locaux n'ont plus d'affectation à caractère communal. La réalisation de certains d'entre eux, notamment le bâtiment de l'ancienne école de St-Martin, serait de nature à améliorer les finances communales. Le Conseil municipal analyse les opportunités en lien avec la vente, respectivement la valorisation de ces locaux.

Le Conseil municipal souhaite assurer un développement harmonieux de la Commune, dans tous ses aspects, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

C'est dans ce contexte que le plan quadriennal 2020-2023 a été élaboré.

St-Martin, novembre 2019

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE ST-MARTIN**

7. ANNEXES

7.1 Détail des investissements nets 2020-2023

PLAN QUADRIENNAL 2020-2023 - INVESTISSEMENTS					
		2020	2021	2022	2023
		Budget		Plan quadriennal	
0	Administration générale	20'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Bâtiment administratif	5'000.00			
	Équipement informatique	5'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Central téléphonique	10'000.00			
	Projets Mobili'dzons-nous (processus participatif)		30'000.00	30'000.00	30'000.00
1	Sécurité publique	10'000.00	10'000.00	20'000.00	10'000.00
	Mensuration cadastrale et SAU	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Équipement service du feu			10'000.00	
2	Enseignement	10'000.00	15'000.00	15'000.00	10'000.00
	Centre scolaire	2'000.00		5'000.00	
	Équipement informatique	3'000.00	10'000.00	5'000.00	5'000.00
	C.O. Val d'Hérens	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
3	Culture, loisirs et culte	50'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
	Bibliothèque communale	30'000.00			
	Sentiers pédestres - Signalisation	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
4	Santé	1'300.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00
	Financement secours sanitaires OCVS	1'300.00	1'300.00	1'300.00	1'300.00
5	Prévoyance sociale	132'300.00	52'500.00	232'500.00	2'500.00
	Nursérie - Crèche - UAPE	100'000.00	50'000.00		
	Institutions handicapés VS	2'300.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00
	Local pour la jeunesse	30'000.00			
	Etablissement médico-social			230'000.00	
6	Trafic	322'000.00	135'000.00	125'000.00	125'000.00
	Routes cantonales	122'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
	Route Mayens de Suen	80'000.00			
	Gourdonages divers et reflachages	10'000.00	20'000.00	10'000.00	10'000.00
	Chemins publics - Pavage/Barrières	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	Routes agricoles - Etape 4 (intempéries)				
	Routes agricoles - Etape 2 (La Combette)	95'000.00			
	Route de la Borgne - La Lurette				
	Matériel et outillage	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
7	Protection aménagement territoire	155'000.00	415'000.00	265'000.00	395'000.00
	Réseau eau potable		10'000.00	10'000.00	150'000.00
	Protection sources d'eau				
	Captations sources d'eau			150'000.00	
	Réseau égouts		10'000.00	10'000.00	150'000.00
	Décharge Grand Plan	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Step St-Martin	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Déchetterie communale	5'000.00	300'000.00	50'000.00	50'000.00
	Installation de Moloks				
	Corrections torrents	5'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	PGEE	50'000.00			
	Projet correction Rhône 3	10'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
	Révision PAZ / RCCZ	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
	RPU Grand Pra	55'000.00	50'000.00		
8	Economie publique	120'000.00	50'000.00	50'000.00	0.00
	Panneaux solaires photovoltaïques	120'000.00	50'000.00	50'000.00	
	TOTAUX	820'600.00	738'800.00	768'800.00	603'800.00
	TOTAL GENERAL				2'932'000.00
	Administration communale / Octobre 2019				

7.2 Plan financier

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	5'135'896	4'813'430	4'998'570	4'990'000	4'950'000	4'970'000
Total des revenus financiers	6'157'246	5'477'200	5'643'350	5'650'000	5'660'000	5'670'000
Marge d'autofinancement	1'021'350	663'770	644'780	660'000	710'000	700'000
Amortissements ordinaires	995'276	963'000	942'800	920'000	910'000	880'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	26'074	-299'230	-298'020	-260'000	-200'000	-180'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'073'480	1'269'000	910'600	808'800	788'800	623'800
Total des recettes	539'556	488'000	90'000	70'000	20'000	20'000
Investissements nets	533'925	781'000	820'600	738'800	768'800	603'800
Financement des investissements						
Report des investissements nets	533'925	781'000	820'600	738'800	768'800	603'800
Marge d'autofinancement	1'021'350	663'770	644'780	660'000	710'000	700'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	487'425	-117'230	-175'820	-78'800	-58'800	96'200
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	26'074	-299'230	-298'020	-260'000	-200'000	-180'000
Fortune nette	7'848'202	7'548'972	7'250'952	6'990'952	6'790'952	6'610'952
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	487'425	-117'230	-175'820	-78'800	-58'800	96'200
Engagements	11'189'085	11'306'315	11'482'135	11'560'935	11'619'735	11'523'535

7.3 Amortissements

Amortissements de la planification	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Patrimoine administratif de l'année précédente sans les prêts et participations permanentes		8'635'626.88	8'453'626.88	8'331'426.88	8'150'226.88	8'009'026.88
Investissements nets sans les prêts et participations permanentes (selon le budget des investissements)	+	781'000.00	820'600.00	738'800.00	768'800.00	603'800.00
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)	=	9'630'903.28	9'416'626.88	9'274'226.88	8'919'026.88	8'612'826.88
Amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	995'276.40	963'000.00	942'800.00	920'000.00	910'000.00
Amortissements complémentaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (après les amortissements)	=	8'635'626.88	8'453'626.88	8'331'426.88	8'150'226.88	7'732'826.88
Contrôle des amortissements ordinaires selon le loi						
Patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		9'630'903.28	9'416'626.88	9'274'226.88	9'070'226.88	8'919'026.88
10 % amortissements ordinaires du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes (avant les amortissements)		963'090.33	941'662.69	927'422.69	907'022.69	891'902.69
Ecart par rapport aux amortissements ordinaires effectués resp. budgétés du patrimoine administratif sans les prêts et participations permanentes		32'186.07	21'337.31	15'377.31	12'977.31	18'717.31

7.4 Degré d'autofinancement

1. Degré d'autofinancement (I1)	MCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+ CHF	26'073.71	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- CHF	-	299'230.00	298'020.00	260'000.00	200'000.00	180'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331 + CHF	995'276.40	963'000.00	942'800.00	920'000.00	910'000.00	880'000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 + CHF	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert du bilan	333 + CHF	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	= CHF	1'021'350.11	663'770.00	644'780.00	660'000.00	710'000.00	700'000.00
Dépenses d'investissement reportées au bilan	5 + CHF	1'073'480.40	1'269'000.00	910'600.00	808'800.00	788'800.00	623'800.00
Recettes d'investissement reportées au bilan	6 - CHF	539'555.55	488'000.00	90'000.00	70'000.00	20'000.00	20'000.00
Investissements nets	= CHF	533'924.85	781'000.00	820'600.00	738'800.00	768'800.00	603'800.00
Autofinancement x 100	=	191.3%	85.0%	78.6%	89.3%	92.4%	115.9%
Investissements nets							
Valeurs indicatives							
		I1 ≥ 100%		5 - très bien			
		80% ≤ I1 < 100%		4 - bien			
		60% ≤ I1 < 80%		3 - satisfaisant (à court terme)			
		0% ≤ I1 < 60%		2 - insuffisant			
		I1 < 0%		1 - très mauvais			

7.5 Capacité d'autofinancement

2. Capacité d'autofinancement (I2)		MCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+ CHF		26'073.71	-	-	-	-	-
Excédent de charges du compte de fonctionnement	- CHF		-	299'230.00	298'020.00	260'000.00	200'000.00	180'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	331 + CHF		995'276.40	963'000.00	942'800.00	920'000.00	910'000.00	880'000.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 + CHF		-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert du bilan	333 + CHF		-	-	-	-	-	-
Autofinancement	= CHF		1'021'350.11	663'770.00	644'780.00	660'000.00	710'000.00	700'000.00
Revenus du compte de fonctionnement	4 + CHF		6'157'245.65	5'477'200.00	5'643'350.00	5'650'000.00	5'660'000.00	5'670'000.00
Subventions redistribuées	47 - CHF		-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les financements spéciaux	48 - CHF		-	-	-	-	-	-
Imputations internes	49 - CHF		370.35	5'000.00	300.00	-	-	-
Revenus financiers	CHF		6'156'875.30	5'472'200.00	5'643'050.00	5'650'000.00	5'660'000.00	5'670'000.00
Autofinancement x 100	=		16.6%	12.1%	11.4%	11.7%	12.5%	12.3%
Revenus financiers								
Valeurs indicatives								
			I2 ≥ 20%	5 - très bien				
			15% ≤ I2 < 20%	4 - bien				
			8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant				
			0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant				
			I2 < 0%	1 - très mauvais				

7.6 Taux des amortissements ordinaires

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)		MCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Patrimoine administratif avant amortissements	+ CHF		9'630'903.28	9'416'626.88	9'274'226.88	9'070'226.88	8'919'026.88	8'612'826.88
Prêts et participations permanentes avant amortissements	- CHF		-	-	-	-	-	-
Patrimoine administratif à amortir	= CHF		9'630'903.28	9'416'626.88	9'274'226.88	9'070'226.88	8'919'026.88	8'612'826.88
Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	3310 = CHF		995'276.40	963'000.00	942'800.00	920'000.00	910'000.00	880'000.00
Amortissements x 100	=		10.3%	10.2%	10.2%	10.1%	10.2%	10.2%
Patrimoine administratif à amortir								
Valeurs indicatives								
Amortissements ordinaires:			I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants				
minimum 10 % du patrimoine administratif en			8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)				
application de l'art. 51, al. 1 de l'Ordonnance sur la			5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles				
gestion financière des communes du 16 juin 2004			2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants				
			I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants				

7.7 Endettement net par habitant

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Engagements courants	20 + CHF		2'726'675.44					
Dettes à court terme	21 + CHF		149'625.00					
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF		8'208'600.00					
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF		-					
Provisions	24 + CHF		46'954.15					
Passifs transitoires	25 + CHF		57'230.78					
Dette brute	= CHF		11'189'085.37					
Ou								
Total des passifs	2 + CHF		19'301'907.68					
Fortune nette	29 - CHF		7'848'202.31					
Financements spéciaux	28 - CHF		264'620.00					
Dette brute	= CHF		11'189'085.37	11'276'315.37	11'452'135.37	11'530'935.37	11'589'735.37	11'493'535.37
Disponibilités	10 CHF		26'086.10					
Avoir	11 + CHF		-511'407.85					
Placements	12 + CHF		7'318'866.70					
Actifs transitoires	13 + CHF		3'832'735.85					
Patrimoine financier réalisable	= CHF		10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80	10'666'280.80
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF		522'804.57	610'034.57	785'854.57	864'654.57	923'454.57	827'254.57
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)			829	825	835	840	845	850
Dette brute – Patrimoine financier réalisable		=	631	739	941	1'029	1'093	973
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)								
Valeurs indicatives								
I4 < 3'000	5 - endettement faible							
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré							
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important							
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important							
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif							

7.8 Evolution indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Degré d'autofinancement (I1)	191.3%	85.0%	78.6%	89.3%	92.4%	115.9%
	très bien	bien	satisfaisant	bien	bien	très bien
2. Capacité d'autofinancement (I2)	16.6%	12.1%	11.4%	11.7%	12.5%	12.3%
	bien	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	10.3%	10.2%	10.2%	10.1%	10.2%	10.2%
	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant	suffisant
4. Endettement net par habitant (I4)	631	739	941	1'029	1'093	973
	faible	faible	faible	faible	faible	faible
5. Taux du volume de la dette brute (I5)	181.7%	206.1%	202.9%	204.1%	204.8%	202.7%
	bien	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant